

COMPTE-RENDU
Conseil Municipal du 4 novembre 2009
20 H 00

PRESENTS : MARTINEAU Christian, SAUVAGE Corine, JUNQUA Hélène, MARMIN Valérie, THOMAS Jeanne, GAUTHIER Thierry, BRUNET Régis, PELLETIER Martine, JOULIN Francis, AUBRY Françoise, AUGRY Mikaël, CARRIOT Samuel, BRION Luc, BAZILE Emmanuel, DUMAS Valérie, LADENISE Annie, TOUTARD-JALADEAU Joël, ARNAULT Nathalie

PROCURATIONS :

LACOMBE Estelle à THOMAS Jeanne
DUDOIGNON Florence à SAUVAGE Corine
MICHELET Jean Luc à MARTINEAU Christian

Monsieur le Maire débute la séance en informant l'assemblée du nombre de procurations.

Monsieur le Maire propose de désigner Emmanuel BAZILE comme secrétaire de séance.

Il rappelle l'ordre du jour qui se décompose comme suit :

1. Contrat Enfance Jeunesse : mode de fonctionnement du CLSH
2. Urbanisme : projet d'implantation d'éoliennes
3. Urbanisme : acquisition d'une parcelle
4. Voirie : cession d'un véhicule
5. Salle des fêtes : reprise sur caution
6. Finances : Décision Modificative n°3
7. Associations : demande de subvention exceptionnelle

1. Contrat Enfance Jeunesse : mode de fonctionnement du CLSH

Le Contrat Enfance Jeunesse signé entre la commune et la CAF arrive à échéance au 31/12/2009. Une concertation entre la commune, la CAF et les partenaires du contrat (CALM, Montamtam) est engagée. Elle doit aboutir à la rédaction d'un nouveau projet de Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2010-2013 qui sera soumis au vote du Conseil début 2010.

Pour mémoire le contenu de ce contrat reprend les objectifs à atteindre pour la durée concernée afin de prétendre au versement des subventions correspondantes par la CAF. La collectivité s'engage donc sur des « quantités » et des projets ainsi que sur des axes de développement et doit s'y tenir afin de pouvoir recevoir les aides de la CAF.

Le CALM assure l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement depuis 2002 pour les 6-12 ans et depuis 2007 pour les 3-6 ans. A la demande du CALM et afin de clarifier les relations entre la collectivité et cette association, il conviendrait de faire un choix quant au mode de gestion de l'ALSH pour les quatre années à venir.

Les 3 options possibles (convention d'objectifs et de moyens, délégation de service public, régie directe) sont présentées avec leurs principaux avantages et inconvénients.

Régis BRUNET indique sa préférence pour une convention d'objectifs et de moyens calquée sur la durée du Contrat Enfance Jeunesse et son souhait d'en faire le bilan par la suite.

Valérie DUMAS rappelle le cadre donné à l'action de la commune par le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF. Elle souhaite également que la réflexion se poursuive tout au long du contrat.

Christian MARTINEAU affirme son souhait que le CALM dispose d'une véritable autonomie de fonctionnement concernant le centre de loisirs.

Régis BRUNET rappelle la diversité des objectifs et des actions conduites par le CALM et souhaite la mise en place d'une instance d'échanges entre la commune et l'association concernant le centre de loisirs.

En conclusion, Christian MARTINEAU propose que chacun se positionne sur les des solutions proposées.

Convention d'Objectifs et de Moyens :

Pour 17

Délégation de Service Public :

Pour 4 (Jeanne THOMAS, Martine PELLETIER, Estelle LACOMBE, Florence DUDOIGNON)

Le Conseil municipal adopte cette proposition à la majorité

2. Urbanisme : projet d'implantation d'éoliennes

Hélène JUNQUA expose la démarche de la société Initiatives et Energies Locales (IEL), société basée en Bretagne, spécialisée dans le développement, l'installation et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables, et qui souhaite étudier une implantation potentielle de grand éolien sur le territoire de la commune de Montamisé. La zone d'étude correspond à celle identifiée sur le territoire de la CAP par le Conseil général de la Vienne dans le cadre de son schéma départemental de l'éolien.

La société demeure dans l'attente d'une réponse de la Direction de l'Aviation Civile quant aux risques d'interférence entre les éoliennes et les radars aériens avant de lancer l'étude de faisabilité. Les études porteront notamment sur des mesures de vent et sur la compatibilité des éoliennes avec la faune présente (chauves souris notamment).

Martine PELLETIER, indique qu'en commission environnement de la CAP, il a été précisé que les frais d'études pris en charge par l'entreprise étaient estimés entre 15 et 20 000 €.

Annie LADENISE demande qu'elle sera le pouvoir du Conseil Municipal pour accepter ou refuser le projet à l'issue de la phase d'études.

Christian MARTINEAU rappelle que dans le mandat précédent, la commune avait été approchée par des entreprises qui n'avaient pas donné suite.

Luc BRION interroge le conseil sur une éventuelle concertation avec les riverains du site envisagé.

Hélène JUNQUA et Christian MARTINEAU indique que cette concertation se déroulera dans un second temps, lorsqu'il y aura plus d'éléments à communiquer aux habitants

Hélène JUNQUA propose d'adopter une délibération de principe autorisant le lancement de cette étude.

Le Conseil municipal adopte cette proposition à la majorité

Pour : 15

Contre : Joël TOUTARD JALADEAU, Régis BRUNET

Abstentions : Luc BRION, Annie LADENISE, Valérie DUMAS, Thierry GAUTHIER

3. Urbanisme : acquisition d'une parcelle

Christian MARTINEAU propose de procéder à l'acquisition de la parcelle AV 50 d'une contenance de 761 m² (638 m² en zone U1.1, 1 m² en zone U2.2 et 122 m² en zone N1). Cette parcelle est clôturée et plantée d'arbres fruitiers. Elle dispose d'un abri de jardin et d'un récupérateur d'eau de pluie.

La commune a déjà fait l'acquisition de la parcelle attenante d'une superficie de 1490 m².

Au total, cet ensemble de 2 251 m² pourrait servir d'espace pédagogique naturel pour les écoles (création et entretien d'un potager et d'un verger).

Il est proposé de procéder à l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 8500 € et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à cette acquisition.

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité

4. Voirie : cession d'un véhicule

Christian MARTINEAU indique que le camion de marque DAF de la commune est tombé en panne de boîte vitesse lors de sa révision au garage Poids Lourds 86 et avant son passage aux Mines. Compte tenu de la faible utilisation de ce véhicule (entre 800 et 1000 km par an) et du montant des réparations engagées depuis son acquisition (plus de 7 000 €), il est proposé de céder le véhicule au garage Poids Lourds 86 pour un montant de 2 618,51 € TTC et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à cette cession.

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité

5. Salle des fêtes : reprise sur caution

Thierry GAUTHIER indique que le 31 juillet, la grande salle des fêtes a été louée à l'association Aux Saveurs Antillaises. A la suite de la location, il a été constaté qu'une vitre de la porte d'entrée était cassée et l'association ne s'est pas présentée pour l'état des lieux de sortie. En conséquence, la commission salle des fêtes propose de retenir l'intégralité de la caution de 500 €. Par ailleurs, la commission salle des fêtes sera désormais plus attentive aux documents à fournir pour une demande de location.

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité

6. Finances : Décision Modificative n°3

Régis BRUNET propose d'adopter les modifications budgétaires suivantes

Section d' Investissement :

21318	opération 70 :	- 0,09 €
2313	opération 9999 :	+ 0,09 €

Opérations d'ordre :

Recettes

2033-041	+ 3 635,13 €
10223	- 3 635,13 €

Dépenses :

2151-041	+ 3 635,13 €
12313-9999	- 3 635,13 €

Ces sommes correspondent aux frais d'insertion relatifs aux programmes voirie 2007 et 2008 qui peuvent être rattachés aux opérations concernées lorsqu'elles sont achevées.

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité

7. Associations : demande de subvention exceptionnelle

Thierry GAUTHIER informe l'assemblée que des actes de vandalisme ont été constatés dans la halle des sports en juillet dernier (effraction sur la porte d'entrée, extincteurs vidés,...). A cette occasion, "la plus belle" table appartenant à l'association Tennis de Table Montamisé a été endommagée. Au vu de la vétusté du matériel et de la franchise applicable, l'assurance de l'association ne peut rembourser le sinistre.

En conséquence, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 350 € à l'association pour le remplacement de cette table.

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité

La séance est levée à 21h00